

La police de proximité : une réforme en échec ?

Analyse faite par Em's

Pour le poisson sans bicyclette

Octobre 2025

Site internet : <https://lepoissonsansbicyclette.be/>



La police de proximité : Une réforme en échec ?

Résumé : *La police de proximité, instaurée en Belgique dans les années 1990 pour rapprocher police et population, reste surtout théorique et privilégie la présence spatiale plutôt que le lien social. Dans ce cadre, les tensions persistent, notamment avec les brigades UNEUS ou Vélo qui renforce la répression au lieu d'améliorer les relations. En somme, cette situation questionne, la police de proximité est-elle possible ?*

1. Introduction

La police de proximité est une idéologie policière instaurée dans l'institution depuis plusieurs décennies. Prônée par les politiques, partagée par les différentes zones de police, discutée dans les médias et critiquée, par une partie de la population, sa définition et son contexte restent flous. Cette analyse tenter d'éclaircir ce flou conceptuel en questionnant le rapport de la police au travail social, la fracture avec une partie de la population ainsi que les directives qui entourent « la proximité ».

2. La police à l'épreuve de sa dimension sociale

Le système policier belge, établi en 1830, s'est historiquement structuré autour d'un équilibre entre institutions locales et nationales. Son rôle de maintien de l'ordre et de protection est conçu durant le 19^e siècle, dans une perspective nationaliste et au service de la bourgeoisie (Campion, 2020). Pour Mathieu Rigouste, sociologue et essayiste français, ce rôle s'est renforcé durant la colonisation, affirmant ainsi la police comme garante de l'ordre étatique et colonial (Rigouste, 2021). Dans ce cadre, on peut identifier trois grandes généalogies à la police moderne : « *l'esclavage colonial, l'Etat-nation patriarcal et celle de la grande ville bourgeoise durant la première grande phase de l'expansion capitaliste* » (Rigouste, 2021, p.30). Cette construction historique a façonné une institution qui se perçoit souvent comme le « *bras armé de l'Etat* » (Rigouste, 2021, p.30).

Cependant, il y a déjà presque 30 ans, Dominique Monjardet (1996) insistait sur la nature relationnelle du travail policier : l'essence du métier repose sur l'interaction constante avec la population. D'ailleurs, l'auteur souligne que la majorité des interventions policières sont « sociales », allant de la gestion de la santé mentale et

psychosociale des individus¹ à l'usage de drogue en passant par les délinquances juvéniles (Monjardet, 1996, p.268). De ce point de vue, Dominique Monjardet avance l'idée que le « *crime* » n'occupe qu'une place très minoritaire d'un point de vue quantitatif dans l'activité policière (10 à 12 %) (Monjardet, 1985, p.297). L'analyse de Peter K. Manning, sociologue américain, ajoute un autre élément à ce constat : l'impact réel de la police sur les taux de criminalité est limité. Manning met en évidence la manière dont la police entretient le mythe selon lequel son action permettrait d'appliquer la force systématiquement à des « *individus isolés et profondément mauvais* »² (Manning, 1977, p. 326), sans pour autant que ce discours soit fondé et réaliste. De plus, la recherche montre que ce mythe est renforcé à la fois par la formation initiale des policiers et policières, par le prestige des services d'enquête et par les critères de performance virilistes utilisés pour évaluer la police (Thierry Delpeuch & all, 2017, p.459).

En définitive, nous observons que travailler dans la police revient en réalité à exercer dans le tissu social, bien que ce terrain ne soit pas généralement reconnu comme tel du point de vue des représentations policières.

3. Des rapports déséquilibrés avec la population

La structure policière belge actuelle est le fruit d'une réforme institutionnelle. Historiquement, le paysage policier était fragmenté entre trois entités distinctes : la gendarmerie, la police judiciaire et la police communale, chacune avec ses propres attributions (Cartuyvels & Mary, 2002, p.43-45). Cette organisation a été remise en question à la suite de crises telles que les tueries du Brabant et l'affaire Dutroux, qui ont montré des dysfonctionnements tant en matière de communication qu'en termes d'efficacité (Cartuyvels & Mary, 2002, pp. 43-45 ; Seron & all, 2003, p.17). Ces événements ont conduit à repenser le système policier, débouchant sur une réforme de grande ampleur officialisée par la loi du 7 décembre 1998. Celle-ci a donné naissance à un modèle policier « *intégré* » et « *global* » reposant désormais sur deux niveaux : la police fédérale et la police locale (Conseil Fédéral de Police, 2009).

¹ Matthew Morgan analyse la professionnalisation via une meilleure formation de la police à la santé mentale. Or, ses résultats montrent que dans l'académie australienne observée, cette formation reste très limitée et freinée par une culture paramilitaire, ce qui nuit au développement d'interactions adaptées (Morgan, 2022).

² Traduction personnelle avec Reverso

En Belgique, la perception de la police par la population oscille entre reconnaissance et défiance. Le rapport du Moniteur de Sécurité de 2024 indique que 72 % des citoyen·nes se disent satisfait·es de leur dernier contact avec la police. Toutefois, ces chiffres doivent être nuancés. La méthodologie du moniteur de Sécurité de 2024 démontre que les personnes blanches et âgées y sont surreprésentées (police fédérale, n.d.), bien qu'étant les plus favorables à l'institution policière (Gorgeon, 1994, p.248). De plus, 28% de la population reste insatisfaite de son dernier rapport avec la police dont 13% de personnes se disent très insatisfaites en raison des comportements inappropriés des officier·es (police fédérale, n.d.)³. De surcroît, en 2024, le Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P) a reçu 2 545 plaintes concernant des actions inappropriées de la part de policier·es. Les faits dénoncés révèlent souvent un manque de neutralité, un langage agressif et/ou irrespectueux. Ils renvoient plus largement à des expériences de traitement inégal (Comité permanent de contrôle des services de police, 2024, p.25).

Dans cette situation, il s'agit également de tenir compte du fait que les différents groupes sociaux entretiennent des relations différentes avec la police. Fabian Jobard, politologue et sociologue français, montre notamment que les jeunes racisé·es sont systématiquement plus contrôlés par la police dans les espaces publics urbains (Jobard, 2015, p.40-42). Pierre Favre, également politologue, souligne quant à lui que ces contrôles reposent rarement sur des bases légales, mais sur des critères physiques et sociaux discriminatoires, ce qui renforce un sentiment d'humiliation et de rejet (Favre, 2009, p.1236).

De cette manière, l'opposition entre police et jeunes se cristallise particulièrement à la suite de violences policières, suscitant un rejet des pratiques inégalitaires par la population (Gauthier & all, 2019, p.5). Dans cette continuité, l'annulation d'une sanction disciplinaire par le Conseil d'État pour vice de procédure, malgré des enregistrements montrant des propos racistes et homophobes tenus par des policier·es à Anderlecht, alimente les doutes d'illégitimité et d'impunité de la police et montre l'aspect systémique de ces violences.

³ Dans ce contexte, il est important de rappeler que l'évaluation de l'efficacité de l'action policière repose souvent sur la mise en avant récurrente des résultats de sondages d'opinion, généralement favorables à l'institution et à ses agent·es (Ocqueteau, 2003).

En ce qui concerne l'institution policière, celle-ci semble consciente de cette perte de légitimité sociale. En effet, l'article « *le police bashing : sous la loupe des chercheurs de l'Umons* » du 3 juillet 2025 publié par la RTBF partage les ressentis des chefs de corps du Hainaut (RTBF, 2025). Ceux-ci disent qu'« *avec des faits divers comme la mort du petit Fabian* », la critique et le « *police-bashing* ⁴ » affectent la santé mentale dans la profession et également l'image de la police (Telle & all, 2023). Dans cette continuité, les policier-es dénoncent le fait qu'on ne voit que les images « *répressives* », « *ce qui n'est pas l'essentiel du travail de la police* » note Maud Losfeld, référente en éducation aux médias (RTBF, 2025).

Manuel Boucher, sociologue lyonnais, explique que la méfiance réciproque peut progressivement se transformer en haine réciproque (Boucher, 2022, p.9). De ce point de vue, du côté de l'institution policière, une forme de repli s'opère (Bonelli & all, 2021, p.10-15). En effet, en début de formation, on observe que les recrues accordent beaucoup d'importance à la dimension relationnelle de leur métier, à la variété des contacts et aux qualités de ces contacts (Gorgeon & Monjardet, 1993, p.272-274). Par la suite, il apparaît que la police se définit en instaurant des frontières et des distances entre elle et le reste du monde, entre le « *nous* » policier et le « *eux* » citoyens (Bonelli & all, 2021, p.10).

En somme, les rapports entre la police et une partie de la population sont fracturés, soumis à une perte de confiance conséquente de la police à la suite d'actes de violences illégitimes.

4. La police de proximité : tentative de rééquilibrage

« *Afin de remédier aux constats d'un découplage quasi complet entre police et population, entre prestation policière et demande sociale de sécurité, à l'absence de la police ou au caractère tardif ou inapproprié de son intervention, les quatre coins du globe tentent ainsi de redécouvrir le local* » (Seron & all, 2003, p. 13).

⁴ « *Bashing* » signifie être continuellement critiqué, insulté, et subir des rumeurs. Cela peut concerner un groupe ou une personne (Telle & all, 2023). Le « *police-bashing* » fait donc référence à une vague de critiques envers l'institution policière.

Dans ce cadre, dans les années 1990, une transformation structurelle visant à renforcer la confiance envers et la légitimité de la police auprès des citoyen·nes est mise en place en Belgique (Cartuyvels & Mary, 2002, p.43-44). Les politiques de sécurité en Belgique sont réformées vers une police de prévention et de proximité (Loubet del Bayle, 2001 cité dans Pelssers, 2021, p.117) et à partir de ce moment, publiquement et politiquement, le concept de « *police de proximité* » fait son apparition.

Sur le site de la police fédérale, « *la police de proximité* » est définie comme « *une fonction de police orientée vers la communauté* » (Police Fédérale, n.d.). Elle est fondée sur cinq piliers principaux : premièrement, « *l'orientation externe* », qui vise à inscrire la police au cœur de la société plutôt qu'à l'en tenir éloignée tout en prenant en considération les évolutions sociétales. Deuxièmement, « *le travail orienté vers la résolution des problèmes* », appelle à privilégier la prévention à la répression afin de traiter les questions de sécurité de manière proactive. Troisièmement, « *la justification* », repose sur l'exigence de transparence, dans l'optique que la police rende des comptes à la population sur ses actions. Le quatrième pilier, « *le partenariat* », souligne la nécessité de collaborer avec d'autres acteur·ices de la société pour une gestion plus efficace des enjeux sécuritaires. Cinquièmement, « *l'implication capable* » encourage une réflexion critique sur les pratiques policières afin de permettre leur amélioration et leur adaptation (Police fédérale, n.d.).

La Commission Permanente de la Police Locale composée des 16 chefs de corps de la police locale, indique dans « *ses horizons pour 2025* » que la fonction de « *police de proximité* » est une tâche prioritaire, qui se réalisera en fonction du contexte social. En ce sens, pour la Commission, il convient de trouver un équilibre entre « *en douceur si possible* » et à « *la dure si nécessaire* » (La Commission Permanente de la Police Locale 2025, p.13). Dans ses recommandations pour une police de proximité, la Commission envisage de réactiver un « *monitoring permanent* ». Elle propose ainsi de rassembler et rendre publiques les avancées et reculs sur la police de proximité. En outre, elle s'engage à mettre en place une évaluation périodique, afin de déterminer si la mise en place des actions policières est toujours imprégnée de la philosophie de « *police de proximité* ». Elle compte également poursuivre la concrétisation de son pilier « *partenariat* » (La Commission Permanente de la Police Locale 2025, p.14).

La police étant une administration étatique soumise à des décisions gouvernementales successives (Favre, 2009, p.1246), l'analyse de l'implantation de « *la police de proximité* » doit aussi se mener à la lumière des politiques pour la comprendre dans sa complexité. Ainsi, l'accord de la coalition *Arizona* envisage la politique de sécurité comme collaborative entre les différent·es acteur·ices, incluant la police, la justice et les services sociaux. L'accord met l'accent sur la prévention, la répression du trafic de drogues et des crimes organisés, ainsi que sur l'amélioration de la sécurité aux points d'entrée du pays (Gouvernement belge, n.d., p.47). Dans cette optique, il prévoit notamment « *d'unifier les zones de police bruxelloise, d'allonger la formation et de refinancer la police afin de pouvoir mettre en place cette police intégrée, proche de la communauté* » (Gouvernement Belge, n.d., 143-145)⁵. Dans cette configuration, « *la police de proximité joue un rôle pour assurer cette sécurisation et ce bien-être* ». L'accord du gouvernement met en effet l'accent sur « *l'accessibilité, la facilité de contact et la visibilité tant physique que numérique* ». De plus, pour le gouvernement, « *les inspecteurs de quartier revêtent une importance cruciale pour la sécurité de nos quartiers et de nos communes* ». (Gouvernement Belge, n.d., p.143). A ce titre, la coalition promet de renforcer leur nombre et de revaloriser financièrement cette fonction. Le gouvernement *Arizona* souhaite également introduire le concept « *d'inspecteurs de quartier numériques* ». Il s'agit « *d'inspecteurs de quartier dont la zone de travail est en ligne. Ils travaillent en étroite collaboration avec les agents de quartier traditionnels et se fournissent mutuellement des informations recueillies sur Internet et dans le quartier* » (gouvernement belge, n.d., p.143).

De cette manière, « *la police de proximité* » est mise en avant par les politiques (y compris les politiques de gauche) et l'institution policière. Au cours des 30 dernières années, celle-ci a été mobilisée pour renouer le lien avec la population. Pourtant, la police de proximité reste principalement théorique - dans les discours politiques, les rapports de commissions, les objectifs institutionnels - avec peu d'applications concrètes (Renouard, 1993 ; Tange, 2000).

En effet, la mise en œuvre actuelle de cette philosophie policière est hétérogène. Elle se traduit par des initiatives inégalement réparties selon les services et les territoires (Tange, 2000). Ces actions se concentrent souvent sur la multiplication des

⁵ 30 ans après son émergence, le débat en est toujours à « *la mise en place* » du projet.

commissariats ainsi que l'augmentation des patrouilles, en insistant sur la proximité géographique (sans changer l'idéologie) plutôt que la proximité sociale.

De plus, lorsqu'elle se concrétise dans les rues, la police de proximité semble ne pas convaincre, voire elle empire les relations avec la population. Par exemple, la brigade UNEUS (union pour un environnement urbain sécurisé), basée à Saint-Gilles, visait initialement à assurer la prévention et la sécurité dans la Zone de police du Midi. Cependant, de nombreux·euses habitant·es, notamment *le Collectif des Madrés*, ont dénoncé les violences policières et les discriminations vécues à la suite de la mise en place de cette brigade. Grâce aux mobilisations citoyennes, la brigade a été dissoute en 2021 à la suite de ces dénonciations (Secours Rouge, 2000).

En addition à la brigade UNEUS, la brigade Vélo du centre-ville est également critiquée. Présente depuis 2003 sur la zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles, celle-ci a été mise en place pour « *renforcer les dynamiques de proximité entre policier·es et habitant·es tout en veillant principalement à la réglementation des flux routiers* ». Pourtant des usages importants et réguliers de violences illégitimes ont été déclarés par les habitant·es ainsi que les personnes présentes en manifestations (Bruxelles Dévie, 2025).

Ces différents retours sur « *la police de proximité* » matérialisent un questionnement important : est-ce une police assignée à une « *proximité sociale* » ou plutôt à une « *proximité spatiale* » ? (Seron & all, 2000, p.59).

En plus de cet échec dans les initiatives locales de police de proximité, l'institution dans son ensemble n'applique pas la « philosophie » de cette réforme sociale. En effet, ces dernières années, les violences policières augmentent en lien avec toutes les fonctions de police. Entre mai et juin 2025, 6 décès liés à des interventions policières ont été recensés (Bruxelles Dévie, 2025). En manifestation, de plus en plus d'arrestations et d'utilisation des pratiques policières coercitives - tels que la nasse, les autopompes, les gaz lacrymogènes - sont utilisées (CBAI, 2021), plutôt que des pratiques de désescalade prônées par la police de proximité.

En somme, les politiques prônent une idéologie qui n'est pas concrétisée sur le terrain, montrant l'impossibilité pour l'institution policière belge de se réformer vers une approche sociale par ce mécanisme de « proximité ».

5. Conclusion : la police de proximité, un échec ?

Pour conclure cette analyse, mettons en perspective ce qui a été observé jusqu'ici. La police minimise ses liens avec le social au nom des valeurs traditionnelles de maintien de l'ordre par la coercition. De plus, les relations entre la police et la population semblent fissurées, voire fracturées, depuis de nombreuses années par l'usage de la violence illégitime employée par la police. Dans ce contexte, la police de proximité intervient comme une réponse institutionnelle à un problème sociétal : elle « tente » de mettre en avant les compétences sociales de la fonction de police pour améliorer les rapports avec la population. Cette volonté, partagée unanimement par les partis politiques, ne questionne pas l'efficacité réelle de ces projets réformateurs. En effet, sur le terrain, cette « *proximité* » semble être plus de l'ordre « *spatiale* », rapprochant la répression au seuil des habitations et au plus près des opprimé·es, plutôt que « *sociale* » (Seron & all, 2000).

Dans ce cadre, il serait intéressant que cette idéologie - constitutive des derniers débats sur la police - soit questionnée dans ses causes et conséquences, afin de minimiser les risques de son application. Car en effet, il ne s'agit pas tellement de critiquer une réforme inefficace, mais également de comprendre que cette réforme augmente les actes illégitimes de la part des brigades de « *proximité* ». De plus, ce genre de phénomènes questionne : l'institution peut-elle vraiment être réformée vers une approche plus sociale ? La police de proximité, en échouant, rappelle une fois encore qu'il est difficile de réformer les pratiques sans déconstruire les rapports de pouvoir et les représentations internes à l'institution policière et à l'État sécuritaire.

6. Bibliographie

Bonelli, L., Lemaire, É., & Proteau, L. (2021). Introduction. Pour une sociologie du champ policier. *Sociétés contemporaines*, (122), 5-24
<https://doi.org/10.3917/soco.122.0005>

Boucher, M. (2021). Médiateurs, éducateurs et police de rue : entre confrontation, coopération et méfiance réciproque. *Sciences & Actions Sociales*, (16), 174-189
<https://doi.org/10.3917/sas.016.0174>

Bruxelles Dévie. (2025, 17 avril). Enquête : la brigade cycliste de Bruxelles-Capitale-Ixelles au cœur de nombreuses affaires de violences policières ? Bruxelles Dévie
<https://bruxellesdevie.com/2025/04/17/enquete-la-brigade-cycliste-de-bruxelles-capitale-ixelles-au-coeur-de-nombreuses-affaires-de-violences-policieres/>

Campion, J. (2020). Stabilité et crises du système policier belge (1830-2018). *Lien social et Politiques*, (84), 35-59
<https://doi.org/10.7202/1069442ar>

Cartuyvels, Y., & Mary, P. (2002). Politiques de sécurité en Belgique : Les limites d'une approche de proximité. *Déviance et Société*, 26(1), 43-60

Comité d'évaluation. (2011). Évaluation du processus de formation de base des Inspecteurs et Inspecteurs Principaux au sein des écoles de police (2010-2011). DGS – Projet « Police, une organisation apprenante » <https://www.police-organisationapprenante.be>

Comité Permanent de contrôle des services de police (Comité P). (2024). Rapport annuel 2024 <https://comitep.be/rapports-annuels.html>

Commission Permanente de la Police Locale. (2022). Horizon 2025
<https://www.politie.be/5806/sites/5806/files/downloads/HORIZON%202025%20FR.pdf>
f

Cour des comptes. (2022, mai). Formation de base des inspecteurs de police : Rapport transmis à la Chambre des représentants Bruxelles : Cour des comptes

Delpeuch, T., Ross, J., & Bonnet, F. (2017). Les analyses sociologiques des relations police-population : vers une reconnaissance de la variété des pratiques policières. Présentation du dossier. Droit et Société, 97(3), 457-468
<https://doi.org/10.3917/drs.097.0457>

Favre, P. (2009). Quand la police fabrique l'ordre social : Un en deçà des politiques publiques de la police ? Revue française de science politique, 59(6), 1231-1248
<https://doi.org/10.3917/rfsp.596.1231>

Gauthier, J., De Maillard, J., & Peaucellier, S. (2019). Représentations et expériences de la police : Une enquête auprès des étudiants. Questions pénales, XXXII(1) CESDIP. <http://www.cesdip.fr>

Gorgeon, C. (1994). Police et public : représentations, recours et attentes : le cas français. Déviance et Société, 18(3), 245-273

Gouvernement belge. (2025). Accord de coalition fédérale 2025-2029
Accord_gouvernemental-Bart_De_Wever_fr.pdf

Inspecteur de police. (n.d.). Jobpol <https://www.jobpol.be/fr/fonctions-en-uniforme/inspecteur-de-police/inspecteur-de-police#description>

Inspection Générale de la Police Fédérale et de la Police Locale. (2021). Tous les flics sont-ils incompétents ? L'approche de l'intégrité au sein de la police belge (Document de vision 3) <https://www.aigpol.be>

Jobard, F. (2008). La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire. *Déviance et Société*, 32(1), 101-109 <https://doi.org/10.3917/ds.321.0101>

Manning, P. K. (1977). *Police work: The social organization of policing* Cambridge, MA : MIT Press

Monjardet, D. (1985a). Police et sociologie : questions croisées. *Déviance et Société*, 9(4), 297-311 <https://doi.org/10.3406/ds.1985.1452>

Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique* Paris : La Découverte

Monjardet, D., & Gorgeon, C. (1993). *La socialisation professionnelle des policiers. Étude longitudinale de la 121e promotion des élèves gardiens de la paix. Tome I : La formation initiale. Travail et Mobilités* CNRS-Université Paris X-Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure

Ocqueteau, F. (2003). Comment évaluer l'impact du travail des policiers de proximité ? *Criminologie*, 36(1), 121-141 <https://doi.org/10.7202/006556ar>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (2019). Belgium: Independent UN body finds systemic racism against Africans and people of African descent [Communiqué de presse]

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (2025, 10 juin). Belgium: Independent UN body finds systemic racism against Africans and people of African descent [Communiqué de presse]

Pelssers, L. (2021). Comment les relations police-population peuvent-elles devenir conflictuelles ? Vers une identification des facteurs de risque en Province de Liège. *Sociologies Pratiques*, (42), 117-119 <https://doi.org/10.3917/sopr.042.0117>

Police Fédérale. (2022). Plan national de sécurité 2022-2025 <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/le-plan-national-de-securite>

Police fédérale. (n.d.). Moniteur de sécurité. Statistiques <https://www.police.be/statistiques/fr/moniteur-de-securite>

Renouard, J.-M. (1993). Les relations entre la police et les jeunes : la recherche en question. *Déviance et Société*, 17(4), 131-148

Rigouste, M. (2021). *La domination policière : Une violence industrielle (éd. augmentée)* Paris : La Fabrique éditions

Secours Rouge. (2020, 4 novembre). L'Uneus et la police zone-Midi. Secours Rouge <https://bxl.indymedia.org/L-Uneus-et-la-police-zone-Midi>

Seron, V., Smeets, S., Smits, M., & Tange, C. (Éds.). (2003). *Police de proximité : Un modèle belge entre questions et pratiques* Centre d'études sur la police

Tange, C. (2000). Émergence d'un modèle de community policing "à la belge" ? Analyse de pratiques de terrain à Bruxelles. *Déviance et Société*, 24(3), 255-274
<https://doi.org/10.3406/ds.2000.1729>

Telle, E., Gandibleux, L., Bolle, L., & Vicenzutto, A. (2023). What Police Bashing is? A reflection on elaboration of a research project investigating Police Bashing in Belgium

Vandreck, S. (2025, 3 juillet). Le "police bashing" sous la loupe de chercheurs de l'UMons. RTBF Consulté le [date d'accès], sur <https://www.rtb.be/article/le-police-bashing-sous-la-loupe-de-chercheurs-de-l-umons-11570761>